

L'ajournement

● (1825)

Je vous signale, madame la Présidente, que le gouvernement lui en est très reconnaissant et qu'il continue à être conscient de ses préoccupations. Le gouvernement l'écouterait toujours.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LA RÉUNION
ORGANISÉE POUR PROTESTER CONTRE LES PROJETS
CONCERNANT LE SERVICE/ LES FEMMES—LA POSITION DU
MINISTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, il y a quelques jours, le 28 septembre 1987, j'ai posé à la Chambre une question au sujet de Postes Canada. Le message que j'essayais de transmettre au gouvernement au nom des citoyens ordinaires qui avaient tenu une conférence de presse ce jour-là, c'est que les projets du gouvernement pour les Postes entraîneraient en fait une réduction du service et que le gouvernement instaurerait un service squelettique.

Ce qui m'a passablement surpris, c'est la réaction du ministre responsable des Postes. Au lieu de parler du sujet et de répondre aux Canadiens, il a essayé de s'esquiver en disant que la seule personne qui était à la conférence de presse était Jean—Claude Parrot, et moi-même, le député de Winnipeg-Nord-Centre, et mes collègues. On a complètement déformé la réalité.

Je dirai tout d'abord ceci, tout en espérant que le député ministériel qui prendra la parole aura une réponse à donner. Le ministre a déformé dangereusement la réalité en faisant comme s'il suffisait qu'un syndicat fasse partie d'un groupe qui avertissait le gouvernement que ce dernier réduisait les services pour que toute son action soit entachée d'illégitimité. Cette façon de voir est dangereuse.

Le droit de négociation collective, le droit d'association, est fondamental dans une société démocratique. Le ministre a donc tort d'esquiver la question en ne se souciant pas des inquiétudes qu'expriment certaines personnes au sujet du service, sous prétexte qu'ils sont associés à un syndicat très impopulaire.

En l'occurrence, les syndicats ont une contribution valable à faire. Ils savent ce qui se passe et peuvent donc renseigner les Canadiens. Le syndicat n'était pas le seul en cause. D'autres groupes représentant des Canadiens ordinaires assistaient à cette conférence de presse.

Il y avait par exemple le Comité national d'action sur le statut de la femme, qui s'inquiète du fait que les traitements prévus dans le cadre du plan d'action du gouvernement pour le service postal se situent au seuil de la pauvreté. Le Comité national d'action sur le statut de la femme défend les intérêts des femmes, soit de quelque 50 p. 100 de la population du Canada. C'est l'un des groupes importants qui assistaient à la conférence de presse.

Il y avait aussi l'Organisation nationale anti-pauvreté, qui prend la part des pauvres du Canada. Les pauvres représentent au moins le cinquième, sinon le tiers, de la population du pays. C'est donc un autre organisme qui représentait un bon pourcentage des Canadiens ordinaires.

Non seulement ces représentants d'organismes étaient là pour faire savoir au gouvernement que ses projets pour Postes Canada entraîneraient une réduction du service, mais nous avions aussi 11 sacs de cartes postales signées par des Canadiens ordinaires. Pouvez-vous imaginer le spectacle si j'avais pu apporter ces sacs à la Chambre, madame la Présidente? Il aurait fallu trois ou quatre pupitres pour les mettre dessus.

Beaucoup de Canadiens ordinaires essaient de faire comprendre au gouvernement que ses projets pour Postes Canada entraîneront une réduction du service et que c'est inacceptable. Ils veulent que le gouvernement revienne sur sa décision à cet égard.

Le ministre m'a dit que le gouvernement devait gérer ses finances de façon réfléchie. Nous sommes bien d'accord là-dessus. C'est essentiel. Il existe cependant une autre possibilité. Le gouvernement pourrait mettre sur pied un système d'inter-financement pour répondre aux besoins financiers de Postes Canada. Cela permettrait à Postes Canada de s'occuper de secteurs rentables et d'utiliser les recettes produites pour financer les aspects déficitaires du service postal.

La question que les Canadiens posaient ce jour-là au gouvernement était celle-ci: pourquoi faut-il que la Société des postes traite injustement les habitants des banlieues pour bien gérer ses finances et équilibrer son budget? Pourquoi y a-t-il distribution à domicile dans une rue et pas dans l'autre à côté? Pourquoi cette injustice? Pourquoi faut-il fermer des bureaux de poste ruraux? Pourquoi les dates de distribution des lettres ont-elles été diluées pour respecter les normes statistiques?

● (1830)

Je tiens à ce qu'il soit bien précisé aux ministériels aujourd'hui que quand j'ai posé cette question, je voulais leur rappeler que les Canadiens moyens disent ceci: «A notre point de vue, ce sont vos plans à vous qui font réduire le service. Nous trouvons cela inadmissible». Voilà ce qui s'est dégagé depuis quelques jours au sujet de cette question des bureaux de poste ruraux. Les informations nous ont parlé de la localité de Wilno, en Ontario.

La maîtresse de poste a refusé d'accepter le plan du gouvernement consistant à réduire son traitement des quatre cinquièmes. Ce plan, c'est un genre de chantage. Le gouvernement dit à cette femme: Si nous ne réduisons pas votre salaire des quatre cinquièmes, nous allons retirer le bureau de poste de votre localité. Actuellement, chacun reste sur ses positions; la femme a dit qu'elle n'acceptera pas ce genre de salaire, et Postes Canada retarde de jour en jour sa décision de réduire son salaire. Ce n'est pas une situation saine. Nous voulons que la poste s'engage à assurer le service. Nous voulons qu'elle respecte la vie rurale canadienne. Les ruraux du Canada en ont ras le bol des réductions de service causées par les politiques de centralisation, qu'il s'agisse des écoles, des municipalités ou des services sanitaires et sociaux. Ils ne veulent pas qu'on fasse de même avec les postes. Ils ne veulent pas que le gouvernement conservateur enterre le Canada rural.